

1
(N° 127.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 MAI 1839.

***RAPPORT** fait par M. VERDUSSEN, au nom de la section centrale, sur le projet de loi d'un crédit de fr. 4,985,058-20, destiné à solder éventuellement le semestre échéant en 1839, de la rente de cinq millions de florins, mise à charge de la Belgique par l'art. 13 du traité de paix (1).*

MESSIEURS ,

La proposition du gouvernement, faite dans votre séance du 2 de ce mois, ne pouvant être envisagée que comme une conséquence de la signature du traité de paix entre la Belgique et la Hollande, a été adoptée par toutes vos sections, ainsi que par la section centrale, après vérification faite par celle-ci de l'exactitude des chiffres.

Le rapporteur,
VERDUSSEN.

Le président,
FALLON (ISIDORE).

(1) La section centrale était composée de MM. FALLON (ISIDORE), *président*, DE FLORISONE, F. DE MÉRODE, DE SÈCUS, JADOT, ROGIER, et VERDUSSEN, *rapporteur*.